

## Colloque départemental sport pour tous 2018

### Synthèse des interventions et des échanges



#### Contexte

Afin de contribuer à la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière de sport pour tous, la Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes-d'Armor (DDCS) a souhaité organiser en partenariat avec l'université Rennes 2 et le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) une rencontre autour de l'accueil dans les structures sportives des publics qui en sont les plus éloignés. Cette journée a eu lieu le vendredi 13 avril 2018 à St Brieuc, sur le site du campus Mazier. Elle a pris place sous forme de 5 tables rondes successives abordant des problématiques transversales à la pratique sportive des publics spécifiques :

- La pratique sportive des publics spécifiques : périmètre et définitions ;
- Les publics spécifiques dans leur environnement : freins et leviers à la pratique ;
- Les acteurs et les partenariats : exemples de projets partagés ;
- Du domicile à l'espace de pratique : exemples d'actions et de dispositifs ;
- La formation, la sensibilisation : état des lieux et outils.

Cette journée avait pour ambition de contribuer à lever les principaux freins identifiés dans la mise en place de projets de développement par les associations : le manque d'information sur la prise en compte des publics, le besoin d'identification des acteurs impliqués, la nécessité de pouvoir s'appuyer sur l'expérience d'autres structures engagées dans des projets similaires, l'enjeu de la valorisation des initiatives portées par les acteurs locaux. Ce coup de projecteur sur l'accès à la pratique sportive des publics qui en sont les plus éloignés devait également contribuer à sensibiliser le grand public et à faire évoluer au quotidien les habitudes du mouvement sportif comme des pratiquants. Cet évènement avait vocation à susciter la rencontre des acteurs, le croisement des champs d'interventions et la mutualisation des bonnes pratiques.

## **Ouverture**

Mr Collet, directeur du campus, accueille les participants. La mise à disposition de l'amphithéâtre permet des conditions de travail idéales pour cette journée qui devrait être l'occasion de s'interroger sur les modalités de mise en œuvre des pratiques sportives pour tous.

Mr Léon, directeur de cabinet du Préfet des Côtes d'Armor, ouvre le colloque en rappelant que la France a une tradition sportive forte et que cette pratique sportive régulière doit concerner l'ensemble des publics et des territoires (objectif de réduction des inégalités).

## **Table ronde n°1 : introduction**

Comme le rappelle Mr Le Yondre, maître de conférence et sociologue du sport à l'université Rennes 2, le ministère chargé des sports est doté d'un Pôle ressources national sport, éducation, mixité, citoyenneté. Cette équipe a pour objectif d'intégrer la pratique sportive dans l'accompagnement des personnes vulnérables, d'encourager la mise en œuvre de projets transversaux entre les acteurs, d'accompagner la reconnaissance du sport comme outil de (re) socialisation, d'apporter un soutien technique et méthodologique aux porteurs de projets, de favoriser le développement et le déploiement des projets sur le territoire national, de contribuer au travail en synergie des différents acteurs concernés par ces projets. Pour cela, des guides de méthodologie de projet, des formations, une aide à la mise en réseau, un accompagnement dans le montage des projets sont proposés par le Pôle.

La mise en œuvre de pratiques sportives à destination de publics vulnérables est une compétence professionnelle dont la formalisation des savoirs correspondants doit encore être renforcée. La mise en œuvre opérationnelle de ces activités physiques adaptées nécessite de s'interroger à la fois sur les pratiques (disciplines, mixité sociale, mixité de genre, temporalité, règles sportives, niveau de pratique, ...) et sur les individus (environnement familial, rapport au corps, situation médicale, représentations du sport, attentes individuelles, habitus sportif). Une étude a ainsi été engagée. Elle a pour objectifs de comprendre les effets des participations aux actions d'inclusion sociale par le sport chez les participants (par un suivi longitudinal, des entretiens, des observations, l'élaboration d'un outil d'auto-évaluation). Il apparaît que la rencontre entre les publics fragilisés et la pratique sportive est toujours positive. D'autre part, l'encadrement de ces pratiquants fait évoluer les identités professionnelles des éducateurs sportifs qui doivent notamment adopter une approche systémique (prise en compte de l'individu comme faisant partie d'un environnement avec lequel existe une interaction et donc une influence réciproque). La dimension humaine prend le pas sur la dimension technique, le sport devient ainsi un support à l'action vis-à-vis des publics fragilisés et non plus une finalité. Plusieurs leviers de développement des pratiques sportives ont été identifiés : l'ouverture de la structure vers l'extérieur, le co-arbitrage, l'humour, les séjours et rassemblements, la mise en place de défis, l'acceptation de ses faiblesses.

## **Table ronde n°2 : freins et leviers à la pratique sportive**

Mr Héas, maître de conférence et sociologue du sport à l'université Rennes 2, rappelle notamment que le développement de pratiques sportives pour tous exige une implication des acteurs sportifs sur la durée. La notion de sport pour tous renvoie par ailleurs à un vrai pari tant le sport comprend d'exclusions qui sont autant de freins à dépasser. Il est difficile de lutter contre ces discriminations qui sont ancrées dans nos habitudes et notre quotidien. L'intervenant présente également le projet d'étude PRECAPSS. Ce travail consiste en une analyse des modalités d'actions qui permettent de passer de la sédentarité à l'activité régulière. La population de référence est celle des quartiers de St Malo. Pour cela, un diagnostic de l'offre de pratique sportive sur le territoire a été réalisé. On peut constater que les associations sportives, les professionnels de la santé et les élus sont encore peu habitués à travailler ensemble. Certains leviers d'actions sont à souligner : l'adaptation de l'offre, la formation de l'encadrement, la mobilisation des acteurs (élus notamment). Une bonne pratique observée en Île et Vilaine est mentionnée : les personnes qui touchent le RSA doivent s'engager dans une pratique sportive et cette démarche est formalisée dans leur contrat d'insertion.

Mme Geoffroy, de la MDPH 22, présente une démarche diagnostique qu'elle a réalisé concernant la pratique sportive des personnes handicapées. Celle-ci fait apparaître que seule une petite partie de ce public pratique une activité sportive. En effet, sur presque 44 000 personnes recensées par la MDPH, 803 sont identifiées comme pratiquant une activité sportive au sein d'un club. Concernant le cadre de pratique de ces personnes, 66 % pratiquent dans un club affilié à une fédération spécifique, 14 % dans un club intégré à un établissement social/médico-social, 18 % dans un club affilié à une fédération « valide ». Sur 2500 associations sportives costarmoricaines, 84 déclarent accueillir des personnes handicapées ce qui représente 33 disciplines soit une offre variée. Ces activités sportives se déroulent majoritairement dans le secteur de St Brieuc et intègrent principalement des jeunes (6 à 14 ans) ou des plus âgés (+ de 65 ans). Les freins à la pratique qui sont identifiés concernent le transport, les coûts de pratique, le manque de sensibilisation des encadrants à la prise en charge de ces publics, l'inadaptation (perçue) de la pratique à certains types de handicaps, le manque d'information sur l'offre de pratique existante, le manque de sensibilisation aux bienfaits de la pratique sportive sur la santé.

Mme Moya, entraîneur au club de handball de Plouagat, aborde la question de la pratique féminine. Celle-ci est plus faible que celle des hommes compte tenu de freins culturels mais également d'un manque de sensibilisation des femmes aux bienfaits du sport. De plus, la couverture médiatique encore limitée du sport féminin est un problème dans la mesure où l'engagement des jeunes dans une pratique sportive est souvent initié par le visionnage préalable d'évènements sportifs. L'intérêt des femmes pour le sport semble également plus faible que pour les hommes et leur rapport au corps, là aussi différent, ne les incite pas à s'engager dans une pratique. De plus, le rythme de vie des femmes (en lien avec la situation familiale notamment) n'est bien souvent pas compatible avec une pratique sportive qui prend place le plus souvent en soirée. Ainsi, une communication spécifique à destination des femmes, la mise en place de créneaux de pratiques plus adaptés et la mise en œuvre de pratique sportive de santé sont autant de leviers qui contribueront à développer la pratique sportive féminine. Des financements CNDS spécifiques sont mobilisables pour soutenir ces différentes démarches. La place des femmes dans l'encadrement sportif doit également encore être fortement développée.

### **Table ronde n°3 : exemples de projets partagés**

Mme Partarrieu précise que le comité départemental du sport pour tous met notamment en place deux actions socio-sportives qui intègrent le champ de l'insertion par le sport. Un premier projet est mené en partenariat avec ADALEA, centre d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences conjugales. Le comité départemental met en place une heure de gym douce hebdomadaire à destination des femmes hébergées dans le centre ; Une animatrice sportive a été embauchée par le comité pour assurer l'encadrement des séances. L'activité prend place dans une salle mise à disposition par ADALEA, ce qui limite les coûts. Le frein lié à un investissement plus faible dans le cas d'activités gratuites est contourné par le paiement d'une licence à tarif social (7 euros) qui garantit un meilleur engagement des pratiquants. Le risque de démotivation progressive dans le temps est combattu par l'implication d'une éducatrice d'ADALEA (interlocutrice du comité) qui participe également aux séances. Les difficultés liées au transport sont évitées par le choix d'une pratique dans une salle proche du centre d'hébergement. Le CNDS et le conseil départemental sont impliqués dans le financement de ces séances de sport. Un second projet est mené en lien avec le CCAS de Ploufragan. Une heure de gym douce hebdomadaire est proposée à des adultes en difficulté financière issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville. Un éducateur sportif de la commune assure l'encadrement des séances. Le pratiquant rencontre préalablement une assistante sociale et s'engage ensuite dans l'activité pour le coût d'une licence sociale. Cette activité est menée sans recourir à des financements publics. Le frein lié à un manque des connaissances des activités gymniques d'entretien par l'éducateur sportif a été levé par la mise en place d'une formation organisée par le comité régional sport pour tous Bretagne et prise en charge dans le cadre de la Formation professionnelle continue.

Mme Engoujard (comité départemental handisport) et Mr Gelard (comité départemental sport adapté) ont rappelé les projets qu'ils mènent. Ceux-ci ont pour point commun une participation à de très nombreux événements sportifs tout au long de l'année. Les actions du CDH sont menées à destination des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, celles du CDSA concernent les personnes ayant un handicap mental et/ou psychique. Ces deux comités départementaux mènent de très nombreuses actions partenariales compte tenu de la diversité de disciplines sportives et de thématiques (donc d'acteurs) que leurs projets intègrent. Le principal projet commun CDH/CDSA est celui menée avec un hôpital, afin de proposer une pratique sportive à des personnes ayant différents types de handicap. Cette action est valorisée par une communication forte, par l'intermédiaire de supports formalisés conjointement.

Mr Nicolas présente l'Établissement Public d'Insertion de la Défense, créé en 2006 pour aider les jeunes désocialisés à se réinsérer. 1200 filles comme garçons y ont séjourné, suite à un choix volontaire de leur part. 82 jeunes sont actuellement hébergés, encadrés par 37 agents. Rattaché au ministère de la Défense, ce centre met en œuvre une organisation inspirée du modèle militaire. Les activités sportives ont toute leur place dans cette démarche de resocialisation de jeunes en difficulté et leur impact positif sur cet objectif de réinsertion montre l'intérêt de développer des projets d'insertion par le sport.

#### **Table ronde n°4 : exemples d'action et de dispositifs d'accompagnement vers la pratique**

Philippe Bissonnet, responsable du Pôle ressources national sport et handicaps, rappelle la définition du handicap telle qu'elle s'inscrit dans la loi 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Le handicap y est abordé sous l'angle de la limitation d'activité liée à l'inadaptation de l'environnement aux capacités spécifiques des personnes handicapées. D'autre part, le Code du sport précise que la promotion et le développement des activités physiques pour tous sont d'intérêt général. Développer une politique sportive favorisant l'intégration des personnes handicapées, doit être une priorité majeure de tous les acteurs du sport. C'est l'un des objectifs du ministère chargé des sports qui met en place une stratégie, une organisation administrative et des moyens humains et financiers adaptés. Un comité interministériel du handicap, réuni fin 2016 puis fin 2017 a mis en évidence la nécessité de mobiliser les acteurs et créer des passerelles entre eux pour développer des projets à destination de ces publics. L'intervenant évoque également un dispositif, le Parcours d'accompagnement individualisé vers les pratiques sportives, service soutenu par l'État permettant à une personne en situation de handicap ou ayant une maladie chronique de bénéficier d'un accompagnement dans sa recherche d'activité sportive.

Comme l'explique Mr Predery, le district de football s'est engagé il y a 5 ans dans le développement de la pratique du football féminin pour les jeunes. Ainsi, un car animation circulait dans les différents territoires pendant la semaine pour sensibiliser les jeunes filles à la pratique du football et les invitait à une grande rencontre de découverte le samedi. Progressivement, ces publics se sont inscrits dans une pratique sportive licenciée, ce qui a permis la création d'écoles de football. Parallèlement à cette action, un partenariat a été instauré avec les collèges du département afin de proposer aux jeunes filles qui le souhaitent 1 h de football en milieu de journée. Une communication importante a été menée pour valoriser cette démarche et créer une dynamique forte. Dans un second temps, la pratique s'étant développée, il s'est avéré nécessaire de l'organiser. Des équipes ont été constituées, d'abord par bassin puis par clubs, permettant l'organisation de rencontres sportives. Un championnat s'est progressivement structuré. Le district de football, moteur dans le développement initial des clubs, est maintenant dans un rôle d'acteur ressource pour ces associations qui se sont emparées du projet. Un label « École féminine de football » a été instaurée de manière à valoriser les clubs s'engageant dans une pratique féminine. Une réunion bilan est organisée chaque année par le district pour faire le point sur le développement de la pratique féminine.

Mr Guillaume et Mr Ybnyassin présentent l'association Unvsti. Cette structure est impliquée dans de nombreux domaines (sportif, culturel, artistique, social, éducation populaire, ...) avec comme support la valorisation des cultures urbaines. Le sport et notamment la danse sont au cœur des activités de l'association. Les activités sont proposées à des coûts très réduits, ce qui implique la mobilisation de fonds publics notamment. Les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont les cibles de ces projets, Unvsti étant situé au cœur d'un quartier et à proximité immédiate de la MJC de St Brieuc. Ainsi, les coûts liés à la pratique sportive et les déplacements entre le domicile des jeunes et le lieu de pratique, initialement identifiés comme les principaux freins à une pratique sportive de ces jeunes, ne sont plus un obstacle.

## **Table ronde n°5 : la formation et la sensibilisation à la prise en compte des publics prioritaires dans les structures sportives**

Mr Cazal, responsable de la filière « Activités physiques adaptées et de santé » au campus Mazier, évoque la prise en compte des publics spécifiques dans le dispositif de formation de l'université. La licence APAS est fortement axée sur la thématique santé (vieillesse, maladies chroniques) mais intègre également des contenus sur le handicap. La formation doit permettre l'acquisition de connaissances théoriques, pratiques, pédagogiques sur les publics et leur environnement. Une approche globale (biologique, psychologique, sociale) est privilégiée dans les contenus proposés aux étudiants. Savoir mobiliser, évaluer et co-construire est une obligation. Il est à noter qu'un décret paru en 2016 donne la possibilité au médecin de prescrire de l'activité physique en tant que thérapeutique non médicamenteuse, intégrée au parcours de soins du patient. Cette initiative doit contribuer à développer l'accès des publics à la pratique sportive. Une offre d'activités physiques adaptées se développera d'autant plus qu'elle sera en adéquation avec les besoins des publics, non stigmatisante, encadrée par des intervenants formés. L'université contribue à sensibiliser aux spécificités des publics prioritaires par la formation (stages des étudiants, journées étudiantes, participation à divers événements nationaux) et la recherche (valorisation des projets menés par les unités de recherche).

Mr Durand présente le projet piloté par la DRJSCS Bretagne dans le champ du handicap. Un dispositif de formation est mis en œuvre, en partenariat avec les comités régionaux handisport et sport adapté. Ces séquences d'une soixantaine d'heures intègrent un module général théorique (les publics et leur environnement) accolé à un module spécifique pratique et pédagogique (disciplinaire). Ces formations sont destinées aux salariés comme aux bénévoles, ce qui permet de toucher le plus grand nombre. De plus, la DRJSCS a mis en place un label qui permet de valoriser les structures sportives identifiées comme proposant un accueil des personnes handicapées particulièrement adapté. Un cahier des charges permet de communiquer sur des critères identifiés, objectifs et partagés dans l'ensemble du territoire breton. 111 éducateurs ont été formés et 128 clubs labellisés par l'intermédiaire de ces deux dispositifs.

Mme Arzur, du comité régional UFOLEP Bretagne, présente le Parcours animation citoyen mis en place en Île et Vilaine. Il s'agit d'un parcours de formation proposé à des jeunes en difficulté ayant un attrait pour les métiers de l'animation. Ils sont identifiés par les missions locales puis sollicités pour un entretien permettant de confirmer l'engagement et organiser le parcours de formation. 41 jeunes de 17 à 25 ans ont été accueillis dans le dispositif. Ils ont pour caractéristiques communes d'être peu mobiles et d'avoir peu de ressources financières. Le dispositif est principalement financé par des fonds publics, ce qui permet la prise en charge des personnels mobilisés. Un bilan individuel et/ou collectif est réalisé chaque semaine, un point entre encadrants est fait à l'issue de chaque séquence de formation. Un livret du stagiaire et une base de données interactive de suivi sont mis en place en tant qu'outil de suivi. Trois mois après la fin de la formation, 50 % des jeunes sont en emploi ou ont une piste d'emploi ou une formation pour la rentrée suivante.

## **Clôture**

Mme Morin, présidente du CDOS et Mr Rigolot, directeur de la DDCS, mettent en avant la nécessité que cet évènement soit le point de départ d'une dynamique départementale renforcée en faveur du sport pour tous. Les rencontres entre intervenants et participants mais également entre intervenants (impliqués sur une grande diversité de thématiques) doivent permettre de créer des synergies entre les acteurs, des passerelles entre les champs d'action de chacun et des mutualisations d'expériences.